



## RÈGLEMENT

---

# CONCOURS VIDÉO CHEVAL ET DIVERSITÉ - 2024

---

**Lancement 26 avril 2024**

**Retour des réalisations 22 juin 2024**

**Arrêt du concours 28 juillet 2024**

Remise des prix août/septembre 2024

### **ARTICLE 1 : Objet du concours**

Dans le cadre de la valorisation des activités équestres pour personnes en situation de handicap, la commission Cheval et Diversité du Comité Régional d'Équitation du Grand Est organise un concours vidéo destiné aux centres équestres et enseignants du Grand Est.

Ce concours a trois objectifs :

- Encourager les personnes en situation de handicap à participer aux activités équestres
- Inciter les centres équestres à s'ouvrir davantage à eux et le faire savoir
- Valoriser les structures et leurs enseignants qui ont un projet pédagogique autour du cheval et du handicap

Le concours est ouvert dès le 26 avril 2024 et s'achèvera le 28 juillet 2024 à minuit.

Les participant-es sont invité-es à proposer une vidéo promotionnelle de leurs activités cheval et handicap d'une durée comprise entre 2 minutes et 3 minutes (ci-après article 5).

[Emma.cregrandest@gmail.com](mailto:Emma.cregrandest@gmail.com) – 06 58 54 33 37

[www.cregrandest.fr](http://www.cregrandest.fr)



## **ARTICLE 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux centres équestres adhérents à la Fédération Française d'Équitation dans les départements du Grand Est (08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 88, 67 et 68).

L'inscription se fait par la personne référente du club via ce Google Form,

-> <https://forms.gle/4MUJAsz8axzH3qjs9>

Le présent règlement doit nous être retourné signé par la/les personne-s encadrante-s et l'ensemble des participant-e-s, figurant au générique, sans possibilité de réclamation quant aux résultats ni au retour des œuvres.

Les films ne seront diffusés sur Youtube que lorsque nous aurons reçu le règlement et les droits à l'image signés.

## **ARTICLE 3 : Catégories**

Trois catégories vous sont proposées pour illustrer l'univers du handicap et du cheval.

- La catégorie Émotion : faites-nous découvrir toute une palette d'émotions grâce au récit de votre lien aux chevaux, à l'équitation, ou encore aux personnes de votre centre équestre.
- La catégorie Équipe : déclinez ce sujet à votre guise ! L'inclusion et l'esprit d'équipe est essentielle dans nos établissements équestres !
- La catégorie Humour : fans de malice, de dérision, de clin d'œil en tout genre, cette catégorie est faite pour vous !

**Le Prix du Public** récompensera la vidéo qui aura rassemblé le plus de vues et de votes (toutes catégories confondues) sur le YOUTUBE du Comité Régional d'Équitation du Grand Est.

## **ARTICLE 4 : Nombre de participations par club**

Les clubs ne peuvent présenter qu'une seule vidéo par catégorie.

Emotion, Equipe et Humour, donc maximum 3 vidéos en précisant la catégorie pour laquelle ils concourent.

Chaque vidéo est directement soumise au Prix du Public.



## **ARTICLE 5 : Dotation**

Le premier club de chaque catégorie sera récompensé. Seuls les participants présents lors de la remise des prix se verront remettre leurs lots. Cette remise des prix aura lieu en août/septembre 2024.

## **ARTICLE 6 : Date limite de retour des réalisations**

**22 juin 2024** par WeTransfer à [emma.cregrandest@gmail.com](mailto:emma.cregrandest@gmail.com).

## **ARTICLE 7 : Différents styles de réalisation et format vidéo**

Le nom du centre équestre ainsi que sa localisation devront être mentionnés dans le générique.

Les participants peuvent être en situation de handicap moteur, mental, sensoriel, psychique ou social.

Il n'y a pas de format imposé. Vous pouvez choisir de traiter un sujet avec une forme scénarisée, réaliser des interviews avec des cavaliers, avec des professionnels, prendre un point de vue décalé, utiliser l'humour...

Vidéo d'une durée de 2 minutes minimum et 3 maximum.

Si une attention sera portée à la lisibilité des productions (image et son), il n'est toutefois pas nécessaire de réaliser un court métrage de qualité professionnelle. En effet, seront acceptées les productions réalisées avec des smartphones, le matériel audiovisuel amateur présent dans les établissements... à la condition que la vidéo soit "diffusable" et en format **PAYSAGE**.

## **ARTICLE 8 : Droits d'auteurs**

En participant au concours, les auteurs s'engagent à accepter les conditions suivantes :

- Fournir uniquement des réalisations (vidéo, photo et son), dont ils possèdent les droits d'auteur (choisir de la musique libre de droit)
- Fournir les droits à l'image de toutes les personnes figurant sur la vidéo
- Accepter que leurs productions vidéo soit diffusées sur les réseaux sociaux du Comité Régional d'Équitation du Grand Est et de ses partenaires et ce sans limite de date.



## **ARTICLE 9 : Composition et critères de sélection du jury**

Les critères d'évaluation des réalisations sont les suivants :

- La pertinence du film par rapport à la catégorie choisie (5 points)
- La mise en avant des bonnes pratiques (4 points)
- La narration et le jeu : pertinence de l'expression, l'engagement, le montage (4 points)
- Le format : qualité du son, de l'image (4 points)
- Nombre de vues : (3 points)

Le jury du concours sera constitué de membres du Comité Régional d'Équitation du Grand Est.

## **ARTICLE 10 : Remise des prix**

La remise des prix se fera en août/septembre 2024 à l'occasion d'un événement équestre qui nous permettra de vivre un moment convivial !

Fait le :

A :

Signatures :